



DEPARTEMENT
de la HAUTE - GARONNE
Arrondissement de Muret

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LHERM

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la municipalité a mis en place un nouveau mode de paiement pour le règlement de la restauration scolaire ainsi que la dématérialisation de la facture de cantine.

Les modes de paiement proposés pour régler la facture de cantine des enfants sont

- le chèque bancaire ou postal,
- le règlement en espèces auprès de la mairie,
- le prélèvement automatique,
- le paiement sécurisé par internet. Vous avez la possibilité d'effectuer votre paiement en ligne et/ou d'accéder par ce biais à votre facture dématérialisée, laquelle se trouvera sous format PDF. Il est à noter qu'une fois passée la date d'échéance de la facture, vous ne pourrez plus procéder au paiement en ligne. Il est donc impératif de régler celle-ci dans les délais impartis, sinon il vous faudra régler cette facture par chèque ou espèces.

Si la dématérialisation vous intéresse merci de nous retourner le coupon ci-dessous pour l'inscription.

Nous espérons que ces dispositions vous apporteront un meilleur confort.

Le Maire, Frédéric PASIAN



DEMATERIALIZATION FACTURE CANTINE

Nom et Prénoms des enfants scolarisés à Lherm :

.....

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse postale :

Cocher votre choix

- Dématérialisation et règlement en ligne
- Dématérialisation et prélèvement automatique
- Dématérialisation et règlement par chèques ou espèces

Adresse mail pour recevoir les documents

Numéro de téléphone